

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 10 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

POLOGNE.

De Varsovie, le 16 mars.

MERCREDI passé, M. Bonneau, ci-devant chargé des affaires de France, a été arrêté par la police de Varsovie, sous la présidence du grand-maréchal de la couronne Mnifzech, à la demande de M. Siewers, ambassadeur de Russie. Ses papiers ont été enlevés; il a été examiné, emprisonné pendant trois jours, & ensuite remis à M. Siewers, qui l'a fait transporter hors de Varsovie. On présume qu'il l'a fait transférer en Sibérie.

Les lettres du même jour annoncent qu'un courier est arrivé le 14 de Pétersbourg, qui a apporté au roi de Pologne l'ordre de quitter Varsovie & de se rendre à Grodno, malgré les promesses contraires, récemment données par l'impératrice elle-même & par M. de Siewers, en son nom. Le roi, à cette nouvelle, a eu des spasmes, s'est évanoui, s'est fait saigner plusieurs fois; mais revenu de sa léthargie, il arrange les préparatifs de son départ. Le 6 du mois prochain est l'époque fixée pour son exil. Ce changement inopiné dans la décision de l'impératrice paroît indiquer une accélération des démarches préliminaires pour le partage; & cependant c'est cette même impératrice qui écrivoit tout-à-l'heure au roi de Pologne, qu'elle étoit particulièrement intéressée à son honneur & à sa gloire.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 27 mars.

(Extrait du *Courier du Bas-Rhin*).

Nous eûmes avant-hier le bonheur de posséder dans nos murs l'archiduc Charles, accompagné du prince de Cobourg & des autres généraux de l'armée. Ce prince, arrivé avec une colonne de l'armée vers une heure après-midi, fut reçu à la porte de la ville par le magistrat & les sermens qui accompagnent son altesse royale à l'église collégiale de Sainte-Gudule, pour y rendre grâces au Très-Haut du succès des armes de son auguste frere. Après le *Te Deum*, & après avoir examiné les ravages que les François avoient faits dans cette église, son altesse royale se rendit à la cour, où on lui avoit préparé un appartement, les meubles & provisions ayant été vendus ou pillés par les François. Le soir, toutes les façades des maisons ayant été illuminées, son altesse royale

se promena, dans une voiture découverte, dans les principaux quartiers de la ville, aux acclamations d'un peuple nombreux qui se trouvoit sur son passage & qui entourait sa voiture. Ce prince, chéri de toute la nation, a répondu avec la plus grande affabilité à toutes les démonstrations de joie d'un peuple bon, loyal & vertueux, & qui ne forme plus qu'une même famille.

Les vases sacrés, les chandeliers & autre argenterie enlevés dans les églises de cette ville & abbayes circonvoisines, par l'ordre des commissaires du pouvoir exécutif, furent rendus le 23 de ce mois, d'après un ordre du général Dumouriez.

La statue en bronze de feu son altesse royale le prince Charles, érigée sur la place royale, qui avoit été renversée par les François & les sans-culottes, & transportée dans une des cours du conseil pour être convertie en canons ou en monnoie, en fut retirée hier, & conduite sur la même place d'où elle avoit été enlevée.

Le comte de Metternich, nommé ministre plénipotentiaire de sa majesté impériale dans les Pays-Bas, a aussi fait son entrée à Bruxelles: il a été accueilli au milieu des acclamations d'un peuple immense qui faisoit retentir l'air des cris de *vive François II! vive Metternich!*

Les états de Brabant ont offert au prince de Cobourg six millions de florins & une levée de 30 mille hommes: les prêtres sur-tout font éclater leur générosité. L'abbé Tongréalo monte un régiment à ses frais.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 28 mars.

Semonville, ambassadeur de la république française auprès de la Porte Ottomane, est à Marseille de retour de la Corse; il se présenta à la société républicaine de cette ville le 21 de ce mois; il expliqua les causes qui ont mis obstacle à sa mission. « Je vous prie, leur dit-il en commençant, d'écarter de ma démarche tout esprit de dénonciation; je ne prétends accuser personne; je veux vous exposer avec vérité ma position: vous déciderez ensuite ». Semonville rappelle sa nomination par Dumouriez à l'ambassade de Constantinople, les calomnies que les cours européennes avoient dirigées contre lui pour le faire échouer dans son ministère, & le faire suspecter d'intentions régicides, comme jacobin. Malgré

toutes ces entraves, il parloit pour se rendre à son poste où il étoit attendu avec empressement par le sultan qui avoit envoyé des députés pour le recevoir aux Dardanelles, (quoiqu'à l'époque mémorable du 10 août, où le tyran étoit renversé de son trône). C'est alors aussi qu'il avoit concerté avec le contre-amiral Truguet ce plan important qui devoit rendre les départemens méridionaux le grenier de la France, qui devoit mettre deux mois plutôt en la possession de la république l'île de Sardaigne, qui devoit lui attribuer exclusivement le commerce du Levant, qui devoit faire déclarer la Porte contre les Russes, les Anglois, les Hollandois, & ruiner le commerce de ces trois nations par le moyen d'un embargo général qui auroit été mis sur leurs navires, plan qui a été rejeté par le comité diplomatique de la convention, ou enlevé dans la poussière de ses archives.

Sur de prétendues considérations politiques, Semonville reçut ordre du pouvoir exécutif d'aller à Corte attendre l'instinct propice pour son départ; il lui fut recommandé, comme une mesure salutaire à la patrie, de faire accroire qu'il étoit parti pour Constantinople.

Voyant qu'on l'oublioit totalement, Semonville se déterminà à faire de pressantes représentations au ministère: elles ont été sans succès, & même il n'a reçu, à trente-deux lettres qu'il avoit écrites, qu'une réponse insignifiante & vague, lui annonçant qu'on va expédier à Constantinople un envoyé pour préparer les voies, & s'enquérir si le sultan voudra admettre l'ambassadeur de la république. Néanmoins, pendant le séjour de Semonville en Corse que rien ne justifie, les cabinets de Vienne & de Saint-Petersbourg ont presque obtenu la neutralité de la Porte, ensuite d'un traité par lequel ils lui ont cédé quelques petites places sur leurs frontières; traité que Semonville eût fait rejeter, si on ne l'eût pas retenu hors de son poste, & si on ne lui avoit pas retenu depuis quatre mois ses lettres de créance.

Le ministre des affaires étrangères avoit répondu aux inculpations du citoyen Semonville dans une lettre adressée à la convention nationale, en date du 2 avril: en voici les principaux traits:

« J'ai été dénoncé à la convention nationale, écrit-il, pour avoir destitué le citoyen Semonville, ambassadeur de la république à Constantinople. On demande que je sois sévèrement puni.

» Je dois soumettre à la convention des éclaircissements précis, pour la mettre en état de juger entre le citoyen Semonville & moi....

» Dès la révolution du mois d'août, le citoyen Semonville avoit été nommé à l'ambassade de Constantinople; ses talens, son activité, les preuves de patriotisme qu'il avoit données, ne laissoient rien à désirer pour le succès d'une mission qui dès-lors étoit considérée comme une des plus importantes que la république pût donner.

» Son départ de Gènes fut retardé par les délais qu'entraînoit le choix des présens dont il devoit être chargé pour le grand-seigneur. Les travaux des artistes qui y étoient employés, ne furent achevés que vers la fin de septembre. Il fallut près d'un mois de plus pour les faire passer à Toulon, où il convenoit de les faire embarquer. Ces délais retardèrent le départ du citoyen Semonville jusqu'à la fin d'octobre.

» Dans cet intervalle, le conseil exécutif fut instruit, non-seulement des intrigues de Choiseul-Gouffier à la Porte, mais de toutes les démarches faites par les ministres des cours coalisées, & notamment par le ministre de Naples, pour rendre odieux le citoyen Semonville, & pour empêcher qu'il ne fût reçu à Constantinople comme ambassadeur de la république.

» Il importoit au succès de nos négociations près de la Porte, de ne pas exposer la république à un affront qu'il eût

été impossible de ne pas ressentir, & qui eût amené une rupture éclatante avec une cour que nous ayons les plus fortes raisons de ménager. Le conseil exécutif résolut en conséquence de suspendre le départ du citoyen Semonville, & d'envoyer un agent secondaire à Constantinople, non-seulement pour faciliter la réception de notre ambassadeur, mais pour entamer provisoirement des négociations qu'il eût été dangereux de différer plus long-tems. Le citoyen Semonville reçut l'ordre de se rendre de Gènes à l'île de Corse, & de se tenir prêt à partir au premier moment.

» Pendant que le conseil exécutif suivoit avec attention ces précautions qui lui paroissent indispensables, la convention ordonna l'impression des papiers trouvés dans l'armoire de fer au château des Tuileries. On y avoit découvert entre autres une lettre de Talon au ci-devant roi, dans laquelle il propose le citoyen Semonville pour successeur à Dumouriez, dans le ministère des affaires étrangères, parce que, *ayant toute la couleur jacobine, il a un cœur tout dévoué au service de Louis.*

« Les éloges donnés par Talon aux sentimens secrets du citoyen Semonville, n'étoient pas de nature à inspirer de la confiance au conseil exécutif qui, sur des indices aussi graves, n'auroit pas manqué de le destituer sur-le-champ, s'il n'eût cru devoir entendre préalablement la justification de cet ambassadeur.

» Mais la situation délicate où se trouvoient nos affaires, à l'égard de la Porte, & la nécessité de mettre notre agent secret à l'abri de toutes intrigues, engagèrent le conseil exécutif à dissimuler son opinion à l'égard du citoyen Semonville, pour laisser à l'agent de la république le temps de se rendre à Constantinople par terre.

» Ce n'est que le 2 février que j'écrivis au citoyen Semonville, pour lui faire part des doutes que la publication de la lettre de Talon devoit nécessairement donner sur son caractère, & pour l'engager à revenir en France pour se justifier. Cette lettre étoit conçue de manière à convaincre le citoyen Semonville, que je remplissois un devoir pénible en suspendant de ses fonctions un homme dont les talens & l'activité pouvoient être très-utiles à la république.

« Je me serois borné, citoyen président, à communiquer au comité de défense générale ces renseignements, qui ne devoient pas être publiés; j'aurois voulu épargner au citoyen Semonville cette justification éclatante de ma conduite & des mesures du conseil exécutif; mais une découverte faite depuis quelques jours m'imposa le devoir d'en entretenir aujourd'hui la convention nationale.

» Dès le lendemain de la dénonciation faite contre moi, le secrétaire particulier du citoyen Semonville vint me trouver pour m'exprimer les regrets de son principal, de ce qui s'étoit passé. Il me remit aussi des lettres écrites dans le même sens. Je répondis avec énergie à ce secrétaire, que les démarches faites par le citoyen Semonville pour provoquer une dénonciation contre moi, étoient d'autant plus étranges, que j'avois usé à son égard de tous les ménagemens que comportoient les devoirs de ma place, & que si j'avois exercé une justice rigoureuse, je l'aurois destitué d'après la simple publication de la lettre de Talon», &c. &c.

Tel est l'exposé de la conduite du citoyen Lebrun à l'égard de Semonville. Il y a joint une copie de la lettre de Talon au roi, dont la lecture de Beaurepaire lui avoit fait passer une copie collationnée.

D É P A R T E M E N T D U N O R D.

De Lille, le 4 avril, au soir.

Six mille hommes de troupes de ligne sont devant nos

portes,
riez ou
on pou
niés,
Les sol
comité
après la
pour &
autre d
les mé
au cam
mourie
que d'a
été pen
fait les
francoi
sur les
core un
sauvée.

Les b
au cam
mande
le géa
Omor
tailons
suite
fionne
des gar
empare
Les trou

Les P
gen; les
l'armée
hommes
& envah
tiere. Au
du départ

Le tro
dame de
lade à V
dans son

La con
dans l'adu
de la féar

Deux s
instances,
pétition e
où l'on a
notre arm
tendu sur
seil-généra
1°. Que
seil de l'ex
canoas &c
2°. Qu'
lui réitér
à Paris des
res, telles
Le géne

portes; nous ignorons encore s'ils sont du parti de Dumouriez ou contre lui; on ne veut pas les laisser entrer, mais on pourvoit à leurs besoins. Nos portes sont toujours fermées, & toute communication est interrompue avec l'étranger. Les soldats ennemis viennent jusques sous nos murs. Hier le comité de sûreté fit afficher une proclamation; un moment après la municipalité la fit enlever, sous prétexte des propos pour & contre qui en pouvoient naître; on en afficha une autre des commissaires de la convention, à-peu-près dans les mêmes principes. Nous ne savons rien de ce qui se passe au camp de Maulde. Des bruits se sont répandus que Dumouriez avoit manqué d'être assassiné par quelques soldats, que d'autres l'avoient dégage, & que les premiers avoient été pendus; mais tout cela ne se confirme pas. Il paroît qu'au fait les Autrichiens n'osent pas nous attaquer, & que l'armée française abandonne absolument Dumouriez, en se repliant sur les terres de la république. Si nous pouvons tenir encore une quinzaine sans catastrophe, la France sera vraiment sauvée.

Extrait de la feuille de Lille, du 5 avril.

Les bataillons qui reviennent des Pays-Bas se rassemblent au camp, dans la plaine du fauxbourg de la Magdelaine. On mande de Dankerque que, dans la nuit du premier au 2, le général Pascal est parti, d'après les ordres du général Omoran, pour se rendre à Furnes, & y rassembler les bataillons qui se trouvent dans ces environs, & se porter ensuite sur Ostende & Bruges, afin d'en enlever les approvisionnements qui y avoient été abandonnés lors de la retraite des garnisons de ces deux villes; on espère qu'il pourra s'y emparer de trois cutters anglais qui y étoient entrés la veille. Les troupes arrivent de toutes parts pour le camp de Cassel.

De Paris, le 10 avril.

Les Prussiens sont maîtres de Spire, de Worms & de Bingen; les ennemis se renforcent vis-à-vis le Haut-Rhin, & l'armée de Condé se renforce de jour en jour. Vingt mille hommes peuvent dans peu de tems se porter vers Huningue, & envahir le territoire François dans cette partie de la frontière. Au milieu des dangers qui menacent la patrie, le conseil du département du Bas-Rhin vient de se déclarer permanent.

Le troisième fils de Philippe Egalité est à l'Abbaye; madame de Bourbon est à la Force; madame Egalité est malade à Vernon; le ci-devant prince de Conti est aussi retenu dans son lit à Paris.

COMMUNE DE PARIS.

Du 8 avril.

La concurrence de deux membres pour une place vacante dans l'administration de police, a occupé une grande partie de la séance de ce soir.

Deux sections sont venues réclamer, avec les plus vives instances, des armes & des canons. Chaumet a converti cette pétition en réquisitoire: après s'être affligé de l'ignorance où l'on affecte de nous laisser sur la véritable situation de notre armée de la Belgique, & du voile sinistre que l'on a tendu sur le Nord de la république, il a requis, & le conseil-général a arrêté,

1°. Que le général seroit tenu de rendre compte au conseil de l'exécution de son arrêté, relatif à la répartition des canons & des armes dans chaque section;

2°. Qu'une adresse seroit présentée à la convention, pour lui réitérer la demande déjà faite de décréter la translation à Paris des fabriques d'armes placées dans les villes frontières, telles que Maubeuge, Condé, Valenciennes, &c.

Le général Santerre prévient les sections que demain le

comité de salut public lui donnera ses ordres pour la formation du camp sous Paris, pour son organisation & le mode de recrutement à adopter.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Delmas).

Séance permanente du lundi 8 avril, au soir.

Le président annonce que la malice arrêtée à Douai par les commissaires de la convention, & qui étoit adressée à Dumouriez, a été transférée à Paris. L'assemblée nomme six commissaires pour faire l'examen de ce qu'elle contient.

Le conseil exécutif fait passer à la convention les nouvelles qui lui sont parvenues sur la situation actuelle de la Loire inférieure & de l'Isle & Villaine. Dans les environs de Rennes, les rebelles se sont jetés dans les bras des patriotes; les communes se sont soumises à tout ce qu'on a exigé d'elles; elles ont même payé les frais de l'expédition.

Dans le district de Lamballe, plusieurs communes sont venues à résipiscence, en désignant les chefs qui les ont égares: parmi ces chefs, on compte un nommé Bons-Hardy, ci-devant lieutenant au régiment de la Vieille-Marine. La cote entière, à la droite de la Loire, est tranquille: les attroupemens sont totalement dispersés. La ville de Paimbœuf a bien mérité de la patrie; la garde nationale a montré l'activité la plus infatigable. L'équipage de la frégate la Capricieuse, son capitaine sur-tout, ont rendu de grands services, & en ont imposé aux rebelles.

La ville de Nantes n'est pas encore sans inquiétude. Les attroupemens sont encore inquiétans sur la rive gauche de la Loire. Les rebelles sont encore maîtres de Noirmoutier & de plusieurs autres villes; mais le général Labourdonnaie, qui est à Nantes, va se concerter avec le général Berruyer pour attaquer les révoltés, & porter les coups décisifs.

Une députation de la section de Bonconseil se présente à la barre; l'orateur prend la parole: « Législateurs, dit-il, nos généraux nous trahissent; le perfide Dumouriez s'est montré à découvert: le peuple n'est-il pas fongé à croire qu'il y a de ses complices jusques dans votre sein? Ceux qui sont vœux de perdre la république en calomniant le peuple, Paris & les sociétés populaires, ne sont-ils pas les mêmes qui vous entretenoient, pendant tout cet hiver, de personnalités, d'individus, & ont fait perdre un tems précieux, que nos ennemis ont employé à réparer leurs légions, tandis que Dumouriez déformaisoit les nôtres? La voix publique ne vous annonce-t-elle pas les Brissot, les Genfonné?... »

L'orateur est interrompu par de violens murmures, qui s'accroissent de plus en plus. Duperré demande que les pétitionnaires ne soient pas entendus. Cette motion ne fait qu'augmenter le tumulte.

Mallarmé rappelle à l'assemblée qu'elle ne peut s'empêcher d'entendre les pétitionnaires, sur-tout lorsqu'ils viennent dénoncer des coupables; mais aussi il ne faut pas qu'ils fassent impunément, & sur de fausses preuves, planer le soupçon sur la tête des premiers magistrats du peuple; il demande que les pétitionnaires soient entendus, qu'ils signent leur pétition, & qu'elle soit envoyée au comité de salut public.

Cette motion est décrétée, & le pétitionnaire poursuit ainsi: « L'opinion publique ne vous a-t-elle pas déjà indiqué les Brissot, les Genfonné, les Vergniaux, les Barbaroux, les Louvet, les Guadet, &c. ? & vous ne les avez pas encore frappés d'un décret d'accusation!... Représentans du peuple, patriotes de la Montagne, c'est sur vous que le peuple a remis le soin de découvrir les traîtres. Il est tems que vous dépouilliez de l'inviolabilité ces hommes qui ne siègent parmi vous que pour engourdir votre patriotisme, »

cés modérés, ces feuillans qui tuent la liberté. Appelez le glaive de la loi sur leurs têtes coupables; foyez les dignes représentans du peuple, & la patrie révèrera à jamais les tems où vous aurez existé».

Le président répond aux pétitionnaires, & les invite à la séance. Quelques voix s'opposent à leur admission; le président est obligé de se couvrir: le calme renaît. Marat s'étonne qu'on refuse les honneurs de la séance à des pétitionnaires qui dénoncent les Briffot, tandis qu'elle a accueilli ceux qui l'ont dénoncé lui-même. Les honneurs de la séance sont accordés aux pétitionnaires.

Duperret demande que, dans le délai de huit jours, tous les citoyens soient tenus de remettre au comité de salut public leurs dénonciations contre les membres de la convention suspects, & qu'il en soit fait un rapport, afin que les coupables soient punis, & que le soupçon ne s'arrête plus sur les innocens. Décrété.

Un membre réclame la peine de mort contre tout dénonciateur dont la dénonciation ne se trouveroit pas fondée. Après quelques débats, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

On lit une lettre de Louis-Philippe-François Bourbon-Conti, qui, mis en état d'arrestation, en vertu du décret général rendu contre la famille des Bourbons, expose que sa santé est trop foible pour qu'il puisse aller à Marseille, lieu fixé pour sa détention.

Il prie la convention de lui assigner un lieu plus près. Il remet à l'appui de sa demande les titres de civilisme, qui constatent qu'il a rempli les devoirs de bon & paisible citoyen. Sur l'observation faite par un membre, que le pétitionnaire peut se rendre à Marseille à petites journées, le plus commodément possible, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Séance permanente du mardi 9 avril, au matin.

La municipalité du Havre écrit qu'elle n'a de subsistances que pour quatre jours. Renvoyé au conseil exécutif.

Le comité de sûreté générale est surchargé de travaux, & cependant la plupart de ses membres sont en commission: on adjoint à ce comité les citoyens Cavagnac, Brival, Carrier, Meyris, Jannot & Maure. — Marat annonce qu'il fera demain une dénonciation contre le comité de sûreté, & qu'il montrera les preuves écrites de la main même des conspirateurs.

Biéard, au nom du comité de salut public, fait décréter ce qui suit:

1°. Il y aura constamment trois représentans du peuple, députés près chacune des armées de la république: ils surveilleront les opérations des agens du conseil exécutif, des généraux & des officiers; ils se feront rendre compte journellement de l'état des magasins, & examineront sévèrement la conduite des fournisseurs & des entrepreneurs; ils prendront les mesures qu'ils jugeront convenables pour accélérer la réorganisation des armées.

2°. Les représentans du peuple, députés près les armées, sont investis de pouvoirs illimités pour tout ce qui concerne les fonctions qui leur sont déléguées par le présent décret: ils emploieront le nombre d'agens nécessaires; leurs arrêtés seront exécutés provisoirement, à la charge de les envoyer, dans les 24 heures, à la convention ou au comité de salut public, dans le cas où ils devroient rester secrets. Il est enjoint à tous officiers, tant civils que militaires, d'obéir à leurs réquisitions, sauf les réclamations dont on jugera ensuite la légitimité.

3°. Les représentans du peuple, députés près les armées, prendront sans délai les mesures les plus actives pour découvrir, faire arrêter & traduire devant le tribunal révolutionnaire tout militaire, tout agent, qui auroit aidé, conseillé ou favorisé la trahison de Dumouriez, ou qui auroit tenté de désorganiser les armées ou de renverser la république.

Les commissaires de la convention à Valenciennes, écrivent en date du 7 avril: « Tout est bien, tout ira bien, l'armée toute entière a déserté les drapeaux du traître, & s'est rendue au camp de Valenciennes, à Douai, à Lille, &c.: quelques officiers, les dragons du 3°. régiment, les hussards de Bérchiny & quelques autres portions de cavalerie ne paroissent pas encore: nous le disons hardiment, la patrie est encore une fois sauvée. Il est impossible de vous peindre la noirceur & le tissu profond de la trame ourdie par Dumouriez; mais les soldats ont le cœur pur & sont attachés à la patrie; ils ont reconnu le traître. — Le général Reuilly vient de se couvrir d'infamie; nous vous donnerons demain des détails: il fauffit de vous dire que ce général s'est fait Autrichien.... Le trésor, après avoir été pris & repris, nous a été amené hier, à trois heures de l'après-midi: on a aussi ramené à Douai une voiture chargée d'argent: nous ne recevons rien de la convention, nous n'apprenons de nouvelles que par les papiers publics; nous soupçonnons quelque interception de courriers; car il n'est pas probable que la convention nous abandonne à nous-mêmes dans une position si difficile. Nous n'avons pas le loisir de correspondre avec le conseil exécutif.... Quelques dragons du 3°. régiment nous reviennent. Le nouveau ministre de la guerre, Bouchotte, est arrivé hier ici, il partira ce soir; il est bon qu'il ait vu l'état des choses. Nous avons besoin de fonds & d'effets de campement: le trésor, amené hier, n'est que d'un million; la somme rentrée à Douai est plus foible encore: Dumouriez avoit eu soin de faire passer la grosse caisse chez l'ennemi. Plusieurs officiers réclament des indemnités pour les chevaux & effets qu'ils ont été forcés d'abandonner pour s'échapper plus sûrement ».

Signés, Cochon, Bellegarde, Lequinio.

Le comité de salut public, par l'organe de Delmas, fait décréter qu'à des distances de 4 en 4 lieues, il sera rassemblé des charriots & charrettes pour transporter dans les différentes armées l'artillerie, les munitions, les effets de campement, les fourrages, &c.: il y aura à Paris un bureau principal pour ces envois: deux millions seront affectés aux dépenses de cet établissement.

Le conseil exécutif donne communication de deux lettres d'acceptation; l'une de Bouchotte, nommé ministre de la guerre; l'autre de Dampierre, nommé général de l'armée du Nord: ce dernier fait espérer que bientôt l'armée sera réorganisée: il annonce qu'il a envoyé un trompette au prince Cobourg pour lui déclarer que la trêve qui paroît exister entre les armées ne sera pas troublée de son côté. Presque tous les hussards & chasseurs restent fideles à la république.

On a décrété quelques articles sur le partage des biens communaux.

Séance suspendue à cinq heures.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettre L.